

[Texte]

At that time you stated:

I will find out. If the matter goes to the standing committee, of course that information will be provided. I do not have the information at my fingertips.

Could you give us that information now?

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): I do not know exactly when the amendment was drafted. You would have to call someone from the department, in the drafting section either in the Department of Justice or in the Department of Finance. I can tell you this, Mr. Chairman. I did not receive a recommendation from the Department of Finance until January 20 to the effect that I ought to consider taking off the tax on boats and leaving it on motors. In other words, the departmental officials had not come to an opinion until January 20, after reviewing the state and financial health of the Canadian boat-building industry, that it was a justifiable course of action for me to take. Between January 20 and January 28 was the only time I was focussing on the question of whether or not the tax ought to be taken off. I think members of the committee will recall, as members of the House of Commons, that not only were there representations from members of the House on all sides, and not only were there a good many speeches made on this particular point during Second Reading and during the clause-by-clause review of the Bill, particularly Clause 21 which dealt with the boat tax, and not only were there about 45 members of Parliament involved, at least, from all sides, but also there were representations about the similar tax on motorcycles and on aircraft. I took the position that I would wait to see how the debate in the House of Commons developed. We got into a clause-by-clause situation on Clause 21 affecting the boat tax about January 23.

• 1015

We got to Clause 21 on January 23, then on January 24 we spent the whole day on Clause 21—the same clause again. Then the next week when the bill was again taken up on Clause 21, at a certain stage in that debate I reached behind me with an amendment to Jean-Pierre Goyer, my colleague at the time, and asked him to introduce the amendment to the Committee.

So you could say the decision was probably made on the floor of the House on January 28. Until then, no one could have had knowledge of what I was going to do.

Mr. Stevens: Mr. Chairman, Mr. Turner has indicated that the departmental officials recommended this, I believe you said on January 20.

Mr. Turner (Ottawa-Carleton): On January 20.

Mr. Stevens: Was there any memorandum or discussion with respect to this possible change or amendment prior to January 20? I can understand they may not have formally recommended it until January 20, but surely there was some type of discussion or memorandum sent to you as to the possibility of this change.

[Interprétation]

Ce à quoi vous avez répondu:

Je me renseignerai. Si l'affaire va au comité permanent, vous aurez certainement ce renseignement. Je ne le sais pas de mémoire.

Pouvez-vous maintenant me donner ce renseignement?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Je ne sais pas exactement quand la modification a été rédigée. Il vous faudrait, pour le savoir, téléphoner à un fonctionnaire du ministère, à la section rédaction, soit au ministère de la Justice ou au ministère des Finances. Monsieur le président, je dirai ceci cependant. Je n'ai pas reçu de recommandation du ministère des Finances avant le 20 janvier. Alors, on me proposait d'envisager de supprimer la taxe sur les bateaux tout en la maintenant sur les moteurs hors-bord. En d'autres termes, les fonctionnaires, de ce ministère, ne se sont pas décidés avant le 20 janvier, après avoir étudié la conjoncture financière de l'industrie canadienne de fabrication de bateaux, et c'est alors qu'ils m'ont présenté la suppression de la taxe comme étant une mesure opportune. La période allant du 20 au 28 janvier est le seul moment où je me suis penché sur la question de l'opportunité de supprimer la taxe. Les membres du Comité se souviendront, en tant que députés à la Chambre, que ce ne sont pas seulement les députés de tous les partis à la Chambre qui faisaient des représentations mais qu'il y a eu nombre de discours à ce sujet au cours de la deuxième lecture et au cours de l'examen article par article du projet de loi, notamment à l'occasion de l'article 21 qui a trait à la taxe sur les bateaux; non seulement 45 députés au moins de tous les partis se sont mêlés de la question mais nous avons reçu des représentations au sujet d'une taxe semblable sur les motocyclettes et sur les avions. Je me suis résolu à attendre afin de voir comment tournerait le débat à la Chambre. C'est le 23 janvier environ, au cours de l'étude article par article que nous sommes parvenus à l'article 21 qui a trait à la taxe sur les bateaux.

Nous sommes arrivés à l'article 21, le 23 janvier et, le 24 janvier, nous avons étudié ce même article toute la journée. La semaine suivante, lorsque nous avons de nouveau étudié l'article 21 du bill, j'ai, à un moment donné, passé à mon collègue Jean-Pierre Goyer une modification lui demandant de la présenter au comité.

Donc, on pourrait dire que cette décision a été prise à la Chambre même, le 28 janvier. Jusqu'à ce moment-là, personne ne pouvait savoir ce que j'allais faire.

M. Stevens: Monsieur le président, M. Turner nous a dit que les fonctionnaires du Ministère avaient fait cette recommandation, je crois, le 20 janvier.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Le 20 janvier.

M. Stevens: Y a-t-il eu des notes de service, des discussions concernant la possibilité de ce changement ou de cette modification avant le 20 janvier? Je comprends qu'il n'y a pas eu de recommandation officielle avant le 20 janvier, mais sûrement il y a dû y avoir des discussions, des notes de service qui vous sont parvenues quant à la possibilité de ce changement.